

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

298 P NP **DM1**

Projet de restauration, au sud du quai,
au port de Gaspé (Sandy Beach)

6212-06-004

**Projet de restauration, au sud du quai,
au port de Gaspé (Sandy Beach)**

Mémoire présenté à
Monsieur Jean Paré, président
Monsieur John Haemmerli, commissaire

Par



19 juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	3
<i>Considérations historiques</i>	3
<i>Pêche et mariculture</i>	3
<i>Tourisme et faune</i>	4
<i>Préoccupations des acteurs du milieu</i>	4
PARTIE 2 – COMMENTAIRES SUR LES OPTIONS ET SCÉNARIOS ENVISAGÉS.....	4
<i>Craintes générales quant aux scénarios proposés</i>	4
<i>Option 1, scénarios 1 et 2</i>	5
<i>Option 2, scénarios 1 et 2</i>	5
<i>Option 3</i>	6
<i>Autres considérations</i>	6
<i>Autre option</i>	6
RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION	7

MISE EN CONTEXTE

Les 21 et 22 mai dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tenait la première partie de ses audiences concernant le « projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach) ». Lors de cette première partie, la Ville de Gaspé avait déposé une lettre qui venait, en quelque sorte, appuyer les revendications des acteurs du milieu maricole quant à la tenue d'audiences publiques du BAPE. Pour la deuxième partie des audiences, la Ville de Gaspé dépose le présent mémoire, lequel vient préciser ses préoccupations et ses attentes quant audit projet.

INTRODUCTION

D'entrée de jeu, la Ville de Gaspé appuie sans équivoque la réalisation d'un projet de restauration au quai de Sandy Beach. Elle ne s'oppose donc pas à sa réalisation, mais souhaite plutôt que celui-ci soit réalisé conformément aux principes inhérents au développement durable : l'économie, l'environnement et le citoyen. De plus, il y a quelques années, des tests toxicologiques menés par des experts concluaient que les contaminants présents dans les sédiments se trouvant près du quai de Sandy Beach devaient être enlevés. Notre mémoire se base donc sur ces deux prémisses.

PARTIE 1 – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

En plus des prémisses de base identifiées en introduction, d'autres éléments sous-tendant l'ensemble de ce mémoire ont trait à l'importance que revêt la baie de Gaspé, l'une des plus belles baies du monde, ce, à différents points de vue.

Considérations historiques

D'abord, sous un regard historique, rappelons que cette baie est le lieu où la Francophonie a pris officiellement place en Amérique du Nord en 1534 et que cet événement historique a fait de Gaspé le « berceau du Canada ». De tout temps, la baie de Gaspé a revêtu une importance socioéconomique capitale pour la région, voire pour tout le pays. Son port stratégique, situé à l'entrée du Saint-Laurent, a même reçu simultanément neuf consulats et ambassades dans les années 1860, au moment où il était un incontournable pour tous les navigateurs entrant ou sortant du Saint-Laurent (zone de port franc). À cette époque, outre les relations internationales, les moteurs de l'économie étaient la chasse à la baleine et la pêche à la morue.

Pêche et mariculture

De nos jours, l'industrie de la pêche a perdu de sa vivacité dans la baie et a plutôt laissé place à la mariculture, spécialement au niveau de la moule et du pétoncle. La mariculture est plutôt naissante dans la baie, mais elle est vouée à un avenir prometteur, car le plan d'eau offre une qualité exceptionnelle pour ce type d'activité commerciale.

Tourisme et faune

Sous un regard touristique, l'industrie des croisières internationales est florissante et en pleine expansion : ces dernières années, c'est entre 35 000 et 40 000 croisiéristes qui ont utilisé annuellement la baie de Gaspé pour venir nous visiter. De plus, la pêche sportive au saumon est un élément majeur du tourisme à Gaspé; les rivières York, Dartmouth et Saint-Jean ont acquis depuis longtemps une renommée internationale et, comme elles se jettent toutes les trois dans la baie de Gaspé, le saumon doit nécessairement y transiter lors de ses migrations. Par ailleurs, notons la présence du Parc national Forillon, dont près de 25 kilomètres de littoral se trouvent du côté de la baie. Notons aussi la présence de magnifiques plages sablonneuses ouvertes au public et aux touristes, notamment celles de Haldimand, de Cap-aux-Os et de Sandy Beach (communément appelée *Boom Defense*). De plus, la baie jouit d'une faune diversifiée et exceptionnelle, notamment en ce qui concerne les mammifères marins (7 espèces de baleines, etc.); cette faune apporte également des retombées économiques intéressantes pour la région (croisières aux baleines, aventures maritimes, écotourisme, etc.).

Si l'on souhaite que la baie de Gaspé continue d'avoir cette image positive, nous croyons fermement que la décontamination du secteur du quai de Sandy Beach peut contribuer, non seulement à la préservation de cette image positive, mais aussi au rehaussement de celle-ci.

Préoccupations des acteurs du milieu

Ceci était dit, nous comprenons les craintes des différents acteurs du milieu, en particulier celles manifestées par les mariculteurs. Ces craintes sont fondées et nous appuyons les mariculteurs dans leurs démarches. Il est clair que la décontamination présente des risques et que ces risques, s'ils se confirmaient, pourraient avoir des impacts majeurs sur le développement de cette industrie. Par contre, nous croyons qu'il existe des solutions pour minimiser les risques et optimiser le succès de l'exercice de décontamination, lequel s'impose, surtout en raison du risque toxicologique identifié par les experts. La présence du BAPE est de nature à nous rassurer quant aux solutions qui seront proposées afin de respecter les préoccupations importantes et légitimes des mariculteurs et des autres acteurs du milieu.

PARTIE 2 – COMMENTAIRES SUR LES OPTIONS ET SCÉNARIOS ENVISAGÉS

En plus des considérations générales identifiées en première partie, nous avons également des préoccupations quant aux différents scénarios proposés par le promoteur.

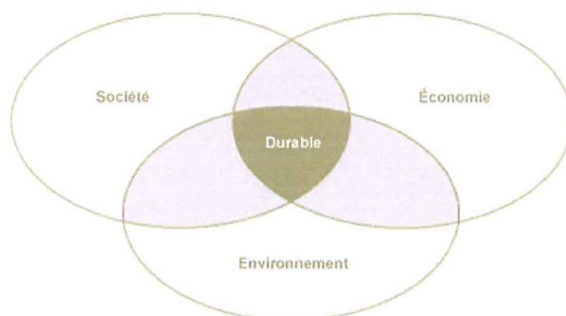
Craintes générales quant aux scénarios proposés

De façon globale, nous éprouvons certaines craintes quant à l'imprécision des différents scénarios et options proposés. Tous les scénarios et toutes les options présentés ne sont pas très clairs, de sorte qu'on ne connaît pas la « recette » concrète qui sera utilisée. Nous constatons que le devis de performance est très ouvert, ce qui n'est pas de nature à nous rassurer quant aux moyens concrets qui seront mis en place afin de réaliser convenablement le projet. Ces imprécisions font en sorte qu'il subsiste encore beaucoup de questionnements et nous comprenons très bien les inquiétudes des mariculteurs à cet effet.

À notre avis, le principe du développement durable devrait toujours être prédominant et omniprésent dans les solutions proposées. Or, force est d'admettre que certains scénarios et

certaines options reflètent bien plus que d'autres cette optique de développement durable, lequel, rappelons-le, doit concilier de façon équivalente les notions environnementales, sociales et économiques. Le scénario retenu devra donc répondre aux préoccupations environnementales soulevées, mais devra aussi répondre aux attentes des citoyens en plus de générer des retombées économiques positives dans le milieu concerné. Soyons clairs : un scénario qui omettrait ou négligerait l'un de ces trois aspects ne saurait recevoir notre appui.

Diagramme du développement durable



Source : Hydro-Québec

Option 1, scénarios 1 et 2

De façon générale, l'option 1, à notre avis, si elle était davantage explicitée, pourrait rencontrer les trois aspects du développement durable. Au point de vue environnemental, sous réserve des précautions prises lors des travaux, l'objectif de la décontamination serait atteint. D'un point de vue social et économique, l'entreposage, l'assèchement, le transport et l'élimination des résidus pourraient avoir des répercussions économiques notables pour les entrepreneurs et les travailleurs de la région.

Bref, les gens d'ici assumeraient assurément les risques inhérents à un tel projet, mais au moins ils bénéficieraient de retombées économiques intéressantes. Une première décontamination se faisant chez nous, cela pourrait aider à maintenir, voire à créer des emplois à l'échelle locale, en plus de faire venir ici de la main-d'œuvre spécialisée, contribuant à la vie socioéconomique du milieu.

De plus, dans le volet transport, l'utilisation du rail pourrait participer à la consolidation de cet outil de développement régional que le milieu a réussi à sauvegarder et qu'il souhaite maintenant développer. Dans le cadre d'une précision de cette option, cet atout devrait être considéré sérieusement.

Option 2, scénarios 1 et 2

Pour nous, cette option doit être écartée, car elle ne cadre pas dans le principe du développement durable. Certes, du côté environnemental, le gain écologique pourrait être atteint (diminution de la contamination). Par contre, le fait qu'une méga-barge vienne draguer le fond marin et emporter avec elle les sédiments vers d'autres sites n'apporte aucune retombée sociale ou économique au milieu : le milieu subirait les risques et les contraintes sans bénéficier d'aucune retombée (aucun entrepreneur ni travailleur local, ni aucun argent dans l'économie locale). Nous affirmons donc notre entière opposition quant à cette option.

Option 3

Selon nous, l'option 3 est celle qui cadre le mieux dans les critères du développement durable et, ainsi, c'est celle que nous préconisons, sous réserve de l'application des plus grandes mesures possible de précaution quant aux impacts du dragage, de la disposition et du traitement des sols contaminés.

Du point de vue du développement durable, le volet environnemental serait atteint (décontamination), tout comme les volets social et économique. En fait, l'endroit où a lieu l'empreinte écologique du projet serait aussi celui qui bénéficierait de pratiquement toutes ses retombées positives.

Dans l'option 3, nous parlons de création d'emplois locaux, certes temporaires, mais quand même importants. Un chantier et une unité de traitement physico-chimique pourraient avoir des retombées économiques intéressantes pour nous, sous réserve que toutes les précautions environnementales aient été prises préalablement. De plus, les matériaux traités pourraient être réutilisés sur place, par exemple comme matériaux de recouvrement au lieu d'enfouissement technique municipal.

Qui plus est, comparativement à l'option 1, le traitement sur place aurait un autre effet positif indéniable, soit la diminution de l'empreinte écologique causée par le transport des sédiments sur de longues distances.

Évidemment, comme pour les autres options proposées, nous aurons besoin de toutes les précisions nécessaires avant de donner notre assentiment à un tel projet. Des précisions quant aux techniques utilisées pour le dragage et l'entreposage, quant au procédé de décontamination physico-chimique, quant aux produits de décontamination utilisés, quant aux moyens de transport utilisés, etc. devront nous être transmises.

Autres considérations

Que ce soit l'option 1 ou l'option 3 qui soit retenue, il y aura lieu de porter une attention particulière aux aspects esthétiques relatifs à l'entreposage des sédiments et/ou à la présence d'une unité de traitement physico-chimique. En fait, le parc industriel de Sandy Beach est situé en contrebas d'un quartier résidentiel et de la route provinciale 132, qui est aussi la route touristique. Ainsi, l'emplacement visé pour l'entreposage des sédiments pourrait être fortement visible à partir de plusieurs endroits. Des mesures d'atténuation des impacts visuels de ce projet devront être pensées et proposées afin d'améliorer l'acceptabilité sociale du projet.

Autre option

Finalement, nous remarquons qu'un scénario a rapidement été rejeté par le promoteur, soit le confinement en rive des sédiments pour créer un « espace quai ». Au départ, nous étions enclins à écarter ce scénario, car il prévoyait que « l'espace quai » devrait être administré par la municipalité. Pour nous, il est clair que la municipalité ne prendra pas sous son aile une telle infrastructure réalisée sous l'égide et la responsabilité du gouvernement fédéral, ce, pour des raisons évidentes quant à la capacité financière d'une municipalité de 15 000 habitants à supporter une telle responsabilité qui doit normalement incomber au fédéral.

Par contre, si le gouvernement fédéral acceptait d'assumer la responsabilité de la gestion et de l'entretien d'une telle infrastructure, nous serions nettement en faveur d'une telle option, car elle répondrait très bien aux principes du développement durable. En effet, à notre avis, ce scénario aurait pu être davantage étudié puisque les gains environnementaux (sédiments enlevés et traités), sociaux (mariculteurs et citoyens utilisateurs du site) et économiques (entrepreneurs locaux lors des travaux, mariculture, etc.) sont bien présents.

Bref, ce scénario pourrait être intéressant dans l'optique où le fédéral en assumerait les obligations au lieu d'en redonner la responsabilité au milieu ou à la municipalité.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

En terminant, nous nous permettons de faire les recommandations suivantes :

- Préciser davantage les scénarios préconisés, notamment quant aux méthodes utilisées pour l'extraction des sédiments, au transport des sédiments, aux précautions environnementales, etc.;
- Exclure l'option 2, soit la méga-barge acheminant les sédiments vers l'étranger, afin de respecter les principes du développement durable;
- Préconiser l'option 3 dans la mesure du possible et sous réserve de la divulgation de davantage de précisions à son sujet;
- Réétudier et réévaluer l'option consistant à apporter les sédiments en berge et à en faire un « espace quai » sous la responsabilité du gouvernement fédéral.

Nous souhaitons que nos préoccupations soient entendues et nous souhaitons que le meilleur scénario possible, ainsi que toutes les mesures de précaution et d'atténuation possibles soient mis en place dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président et Monsieur le Commissaire, l'expression de notre plus respectueuse considération.

Le directeur de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Le coordonnateur municipal,



Jocelyn Villeneuve
Ville de Gaspé



Daniel Côté, LL.B.
Ville de Gaspé